

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE D'INAUGURATION

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

LE 11 NOVEMBRE 1897

UNIVERSITÉ DE NANCY

SÉANCE DE RENTRÉE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

Rue Saint-Dizier, 51

—
1898

RAPPORT

SUR LA

SITUATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY
PENDANT L'ANNÉE 1896-1897

PRÉSENTÉ

Par **M. BLONDEL**, professeur à la Faculté de Droit

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Conformément à l'article 14 du décret du 28 décembre 1885, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation générale de l'Université de Nancy pendant l'année scolaire 1896-97.

PERSONNEL ENSEIGNANT

A la Faculté de médecine, M. GUÉRIN, agrégé en exercice a été prorogé dans ses fonctions pour trois ans ; M. HEYDENREICH a été nommé de nouveau doyen pour trois ans à partir du 16 novembre 1897.

A la Faculté des sciences M. FRIANT, professeur de zoologie a demandé et obtenu sa retraite par anticipation. Préparateur à ladite Faculté depuis 1862, nommé maître de conférences en 1878, puis titulaire en 1880, M. FRIANT, qu'on pouvait espérer conserver de longues années encore, emporte dans sa retraite les vifs regrets de ses collègues et leur laisse le souvenir de sa valeur professionnelle et de ses qualités personnelles. Nature

droite autant que modeste, épris de franchise et de loyauté, il ne connaissait que des amis et les sentiments exprimés à cet égard par M. le Doyen de la Faculté des sciences sont certainement partagés par tous les membres de l'Université auxquels il a été donné d'apprécier chez M. FRIANT la sûreté des relations, la simplicité et la droiture du caractère. Il a été remplacé dans le cours de zoologie par M. CUÉNOT, professeur adjoint depuis 1890 et qui, on peut l'espérer, ne tardera pas à être investi à titre définitif d'un enseignement dans lequel il s'est déjà distingué.

M. SAINT-REMY a succédé à M. CUÉNOT dans ses fonctions et a été remplacé à son tour comme chef des travaux de zoologie par M. HECHT, docteur en médecine et docteur ès sciences.

La Faculté des lettres a été dotée d'une seconde chaire de langue et de littérature latines (décret du 25 juillet 1897) et, le même jour, un décret appelait à l'occuper comme titulaire, M. Albert COLLIGNON, professeur adjoint. La Faculté ne peut que se féliciter d'une décision qui en portant à neuf le nombre de ses chaires magistrales lui attache à titre définitif un collaborateur éprouvé, dont le talent délicat et sûr est depuis longtemps apprécié de ses collègues et de ses élèves. Il est à présumer que M. COLLIGNON sera prochainement remplacé comme professeur adjoint par M. PARISSET, maître de conférences, reçu docteur en Sorbonne le 10 février 1897 avec la mention *très honorable*, et dont la thèse française sur l'Etat et les Eglises en Prusse sous Frédéric-Guillaume I^{er}, a mérité que les Allemands eux-mêmes nous envient ce monument élevé par un Français à l'histoire de la Prusse et où la clairvoyance et l'ampleur des aperçus le disputent à l'abondance et à la sûreté des documents.

A l'Ecole supérieure de Pharmacie, M. HELD ayant été

nommé titulaire de la chaire de chimie, M. KLOBB a été appelé par décret du 16 mars 1897 à le remplacer dans la chaire de pharmacie; M. MESLANS, agrégé en exercice, a obtenu un congé et a été suppléé dans le cours de chimie minérale par M. HELD. M. GIRARDET a remplacé comme préparateur de chimie M. Robin DE MORHÉRY, démissionnaire; avant sa nomination comme titulaire M. KLOBB avait, en qualité d'agrégé libre, été désigné le 29 novembre 1896 comme chef des travaux de chimie et de pharmacie, en même temps que M. BRUNOTTE, agrégé en exercice était appelé au poste de chef des travaux d'histoire naturelle. M. KLOBB étant devenu titulaire, il a fallu pourvoir à la direction des travaux de chimie et de pharmacie; elle a été confiée par arrêté du 11 mai 1897 à M. FAVREL, pharmacien de première classe, muni du diplôme supérieur, licencié ès sciences, signalé par un remarquable mémoire contenant des faits nouveaux relatifs à des synthèses effectuées au moyen d'Éthers cyanocétiques. L'École supérieure de pharmacie a déjà pu apprécier le zèle et la compétence de ce nouveau collaborateur auquel est échu en outre le cours complémentaire de minéralogie et d'hydrologie précédemment occupé par M. KLOBB.

MM. BLEICHER, professeur, et BRUNOTTE, agrégé libre ont bien voulu accepter la direction du laboratoire de bactériologie nouvellement créé à l'École et destiné à rendre les plus grands services dans le domaine des sciences biologiques et de l'hygiène.

Mentionnons en dernier lieu les distinctions honorifiques décernées à MM. GUÉRIN, agrégé de la Faculté de médecine, nommé officier de l'Instruction publique; GUILLOZ, agrégé à la Faculté de médecine; GAIN, maître de conférences à la Faculté des sciences; FÉRÉE, chef des travaux pratiques, et CHEVALIER, préparateur de minéralogie à la même Faculté, nommés officiers d'Académie.

Ajoutons que M. GUNTZ, professeur-adjoint à la Faculté des sciences s'est vu décerner par l'Institut le prix Saintour pour ses recherches de chimie minérale sur les fluorures, les métaux alcalins, etc., et que M. DIEHL, professeur à la Faculté des lettres, auteur d'un travail remarqué sur l'Afrique Byzantine et connu pour ses excursions archéologiques dans la régence de Tunis, a reçu de Son Altesse le Bey, sur la proposition du résident de France à Tunis, la croix de Commandeur de l'ordre du Nicham Iftikar.

PERSONNEL DES ÉTUDIANTS.

La Faculté de droit a compté pendant l'année 1896-97, 333 élèves en cours d'études, représentant un total de 721 inscriptions ; 161 étudiants se sont en outre inscrits pendant les deux semestres, aux conférences facultatives.

A la Faculté de médecine, nous relevons 314 étudiants, dont 4 candidats à l'officiat. Sur ce nombre figurent 36 Alsaciens-Lorrains et 72 étrangers appartenant à diverses nationalités, principalement à la Bulgarie et à la Russie.

La Faculté des sciences a réuni 240 élèves, dont 19 étrangers ; la Faculté des lettres 118, dont 11 étrangers ; il faut se résigner, dit M. le doyen Krantz dans son rapport, à ce chiffre relativement modeste ; les carrières dont les lettres ouvrent l'accès, notamment celles de l'enseignement public ou libre sont encombrées et quant à ceux que des études désintéressées pourraient attirer, ils ne semblent pas encore se diriger en grand nombre vers la Faculté des lettres pour lui demander cette éducation générale de l'intelligence, cette culture supérieure qui donne à ceux qui l'ont reçue une marque de supériorité. Les étudiants de la Faculté des lettres se répartissent en 38 aspirants aux diverses licences, 33 aspirants aux diverses agrégations, 9 étudiants en

droit et 33 étudiants libres ne poursuivant aucun grade.

A l'Ecole supérieure de pharmacie, le chiffre pour 1896-97 a été de 57 élèves. C'est un contingent relativement restreint surtout si on le compare à celui des Facultés mixtes et des Ecoles de médecine de Reims et de Besançon situées dans notre ressort. M. le Directeur signale cette situation à M. le Ministre de l'Instruction publique et recommande à son attention l'étude des moyens de nature à y porter remède.

ENSEIGNEMENT ET EXAMENS.

Aucune modification dans la répartition des enseignements n'est à signaler à la Faculté de droit.

Elle a décerné en 1896-97 102 grades dont 47 baccalauréats, 40 licences, 8 doctorats et 7 certificats de capacité, le tout représentant un total de 344 examens ou épreuves sur lesquels les ajournements figurent pour 22 %. Il est à remarquer que la première année donne la proportion la plus forte des échecs : 30 %. Ceci est à signaler pour combattre le préjugé invétéré chez un trop grand nombre de jeunes gens, et disons-le aussi, de parents. On croit trop facilement que les études de droit, surtout en première année, n'exigent qu'un effort momentané, à la veille de l'épreuve. Il faut renoncer à ce préjugé qui a déjà fait bien des victimes et qui, chez beaucoup, tient peut-être au souvenir d'un temps qui n'est plus.

Le niveau des examens a été maintenu à la hauteur où les traditions de la Faculté l'ont placé. Les notes bonnes ou très bonnes (blanches-rouges et blanches) figurent au total pour deux cinquièmes. Les notes assez bonnes (rouges) pour deux autres cinquièmes. Le reste représente les notes médiocres ou mauvaises.

Quant aux examens de doctorat les boules blanches

figurent au total pour 50 % et les boules blanches-rouges pour 30 %.

La Faculté de médecine signale la création à l'hospice Saint-Julien d'une clinique des maladies mentales et nerveuses dirigée par M. le docteur Pierre Parisot, agrégé libre ; une consultation spéciale a été installée à l'hôpital civil sous la direction de M. Jacques, agrégé, pour l'étude des maladies des oreilles, de la gorge et du larynx ; le même établissement s'est également ouvert à une consultation donnée par M. le docteur Frœhlich sur l'orthopédie. Ces innovations utiles témoignent, pour le dire en passant, de la bonne entente qui règne entre le Service médical et l'Administration des hospices.

Les examens ont atteint le chiffre de 45 y compris deux examens pour l'officiat, 25 pour le diplôme de sage-femme et 29 thèses de doctorat. Là aussi, les débutants semblent croire qu'au sortir du lycée ou des collèges on peut s'abandonner impunément aux charmes trompeurs d'une liberté toute nouvelle et d'une vie sans contrainte et surtout sans labeur ; on relève pour le 1^{er} examen de doctorat (ancien régime) 42 % d'ajournements, 30 % pour la première partie du 2^e examen 20 % pour la seconde partie ; après quoi la proportion des ajournements décroît sensiblement.

A la Faculté des sciences, M. Haller a inauguré le cours de chimie tinctoriale (Institut chimique) et M. Guyot a été chargé sous sa direction des travaux pratiques de teinture et d'impression. Il a été créé en outre un enseignement de physique appliquée qui comprend un cours de physique appliquée proprement dite, confiée à M. Perreau et un cours de mécanique appliquée dont M. Vogt a bien voulu se charger ; M. Dufour a été investi de la direction des travaux pratiques. Mais que de *desiderata* encore à réaliser pour mettre la science en mesure de contribuer au développement, au progrès et à

la prospérité de l'Industrie nationale ! La création de laboratoires d'électro-chimie et de chimie physique notamment ne peut plus être retardée, c'est une installation dont la dépense est évaluée à 400,000 fr.; grâce à l'activité de M. Haller, directeur de l'Institut chimique, qui s'est fait l'apôtre convaincu de cette création, des souscriptions généreuses parmi lesquelles il faut citer un don de 100,000 fr. de la maison Solvay, et un autre don de 10,000 fr. de la Société des hauts-fourneaux de Pont-à-Mousson, permettront de commencer bientôt les travaux et les constructions nécessaires. Il faudra songer aussi à un laboratoire pour l'étalonnage et la vérification des dynamos et des appareils de mesures électriques employés aujourd'hui dans presque toutes les industries.

En attendant, l'enseignement et les cours sont ouverts; il y sera pourvu grâce à une subvention de 100,000 fr. votée par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle et payable en dix annuités à partir de 1898, et au vote d'une subvention annuelle de 4000 fr. affectée par le conseil municipal de Nancy au cours de chimie tintoriale pour 3000, et à celui de physique appliquée pour 1000.

Mentionnons encore la création par la Faculté des sciences de certificats d'études supérieures et d'un diplôme de docteur en dehors des grades universitaires de l'Etat. La Faculté délivre aussi, sans examen spécial, des certificats de scolarité.

La Faculté des sciences a délivré aux sessions de novembre 1896 et de mars 1897 trois diplômes de licenciés ès sciences physiques et trois de licenciés ès sciences naturelles. Elle a inauguré à la session de juillet le système des certificats d'enseignement supérieur substitué à l'ancienne licence ès sciences. 45 étudiants ont obtenu ensemble 79 certificats répartis en treize branches. Les résultats ont été satisfaisants cette

division du travail qui permet à chacun de s'orienter suivant ses aptitudes et ses goûts est plus favorable aux études et évite ces préparations hâtives et superficielles dont il ne restait presque rien une fois l'examen passé. La Faculté a jugé trois candidats dignes du diplôme de chimiste institué par elle. Elle a délivré en outre 59 certificats de l'enseignement préparatoire des sciences physiques, chimiques et naturelles ; elle a examiné 212 candidats aux divers baccalauréats dont :

123 au baccalauréat classique (lettres-mathématiques) (57 ont été admis, soit 470/0).

73 au baccalauréat moderne (lettres-mathématiques) (34 ont été admis, soit 46 %).

16 au baccalauréat moderne (lettres-sciences) (11 ont été admis, soit 68 %).

A la Faculté des lettres l'enseignement s'est partagé comme d'habitude entre les conférences fermées et les cours publics. Ceux-ci ont porté sur l'archéologie grecque où l'on doit signaler les heureux débuts de M. Couve ; sur les traités de morale de Cicéron (M. Thiaucourt) ; sur le drame et la comédie en France au XIX^e siècle (M. Krantz) ; sur la littérature allemande au XIX^e siècle ; drame et comédie (M. Grucker) ; sur l'ethnographie de l'Europe, les races et les nationalités de l'Europe (M. Auerbach) ; enfin sur l'histoire de Nancy (M. Pfister).

Aux sessions de novembre 1896 et de juillet 1897, la Faculté a admis 18 licenciés sur 29 candidats inscrits. Les examens de baccalauréat ont donné les résultats suivants :

Lettres — Philosophie.

Session de novembre 1896: 50 inscrits 34 admis (68%)
 — *juillet 1897*: 145. — 77 — (53%)

Baccalauréat classique (1^{re} partie).

Session de novembre 1896: 143 inscrits 79 admis (55%)
 — *juillet 1897*: 297 — 150 — (50%)

Baccalauréat moderne (2^e partie).

Session de novembre 1896: 5 inscrits 3 admis (60%)
 — *juillet 1897*: 11 — 5 — (46%)

Baccalauréat moderne (1^{re} partie).

Session de novembre 1896: 78 inscrits 41 admis (53%)
 — *juillet 1897*: 158 — 59 — (38%)

Outre ces grades la Faculté a délivré deux diplômes d'études supérieures d'histoire et de géographie avec la mention passable. Parmi ses élèves ou anciens élèves, 2 ont été reçus à l'agrégation de grammaire et 1 à l'agrégation d'allemand, 3 ont été déclarés admissibles aux épreuves de l'agrégation de grammaire, 2 à l'agrégation d'allemand; deux à celle d'histoire et un sous-admissible.

L'Ecole supérieure de pharmacie a fait subir 16 examens de validation de stage dont 14 pour la 1^{re} classe et 2 pour la 2^e; 14 examens de fin d'année, 7 de fin de deuxième année et 30 examens semestriels pour la 1^{re} classe, 5 examens de fin de première année pour la 2^e classe; 49 examens définitifs dont 34 de 1^{re} classe et 15 de 2^e classe. Elle a délivré enfin onze diplômes de 1^{re} classe et 4 de 2^e.

BATIMENTS ET MATÉRIEL.

A la Faculté de médecine l'Institut anatomique est complètement terminé; mais il reste la question de plus en plus urgente du transfert de tous les services de la Faculté et de leur réunion en un groupe unique à proximité de l'Institut anatomique et des hôpitaux; ce transfert néces-

sitera le concours de l'Etat et de la ville de Nancy mais il mettra fin aux inconvénients de tout genre que la dispersion actuelle présente pour les professeurs et pour les élèves et il permettra, espérons-le, de répartir équitablement les locaux laissés libres entre celles des autres Facultés qui sont le plus à l'étroit.

A la Faculté des sciences on constate que les besoins signalés l'an dernier pour certains services ont reçu satisfaction. Le laboratoire de brasserie dirigé avec tant de dévouement et de compétence par M. Petit, va être complété grâce à des souscriptions particulières dont le chiffre a atteint 30,000 fr. Les constructions vont commencer pour les laboratoires de chimie tinctoriale et de physique appliquée et bientôt notre Faculté des sciences et l'Institut chimique pourvus de leurs organes essentiels montreront par des résultats, qu'ils méritent la confiance dont on les a honorés.

VŒUX.

La Faculté de médecine exprime les vœux suivants :

1^o Transfert, aussitôt que possible, de tous les services à proximité de l'Institut anatomique et des hôpitaux ;

2^o Création d'un emploi de directeur du laboratoire d'anatomie pathologique des cliniques.

La Faculté des sciences renouvelle une fois encore le vœu de la création d'une troisième chaire de mathématiques.

La Faculté des lettres renouvelle aussi le vœu de la création :

1^o D'une maîtrise de conférence de philosophie ;

2^o D'une maîtrise de conférence de langue et de littérature françaises ;

3^o d'une maîtrise de conférence d'anglais.